

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 26/10/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle Chirurgie – Service : ORL-OPH – Unité : Ophtalmologie
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en ophtalmologie
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : 0279
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI – PIRAE – TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Chirurgien ophtalmologiste polyvalent dans l'ensemble de la spécialité médicale et chirurgicale, il assure dans sa spécialité les actes médico-chirurgicaux de traitement, de diagnostic, de soins d'urgence dispensés par le service public hospitalier, conformément au projet d'Établissement. Il participe à la prise en charge de tous les malades (urgences, patients hospitalisés, patients externes) nécessitant une prise en charge ophtalmologique.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service d'Ophtalmologie
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Accès au bloc opératoire Moyens informatiques et bureautiques Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb). Moyens généraux du service et moyens spécifiques à la spécialité. Accès à la bibliothèque médicale
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Participation obligatoire aux astreintes de la spécialité et missions dans les îles
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Réaliser tous les actes de prévention, de diagnostic et de thérapeutique, couramment pratiqués dans sa spécialité.- Pratiquer la chirurgie ophtalmologique- Participer à l'activité de consultations- Participer à l'activité au bloc opératoire- Prendre en charge les patients hospitalisés dans l'établissement- Réaliser le codage de l'activité médicale (PMSI)
14	ACTIVITES ANNEXES : (Liste non exhaustive) <ul style="list-style-type: none">- Participer à la formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles- Participer éventuellement à différentes commissions institutionnelles

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Praticiens hospitaliers
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : <ul style="list-style-type: none">- Diplôme d'État de docteur en médecine ;- Diplômes d'études spécialisées (DES) ou Certificat d'études spécialisées (CES) en ophtalmologie ;

	- Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en ophtalmologie sur le territoire français
--	---

S : Sensibilisation, A : Application, E : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité,			X
	Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13			X
	Être apte à organiser et animer une équipe : motiver, former, informer		X	
	Maîtriser les outils bureautiques,		X	
	Connaître et maîtriser la culture, les langues, les techniques et les coutumes locales dans son domaine d'activité	X		
	Savoir faire preuve d'intégrité éthique et respecter la déontologie			X
	Faire preuve de disponibilité		X	
	Être apte à travailler en équipe ; avoir l'esprit d'équipe		X	
	Maîtriser les techniques de management			X
	Savoir faire preuve de polyvalence		X	
	Respecter la confidentialité et le secret professionnel ou médical, faire preuve de discrétion			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 3 ans sur un poste similaire
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400, DMP Web
----	--

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :